

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. VALS DE SAINTONGE

Prélèvement	00131302	Commune	MONS
Unité de gestion	0198 - A.I. VALS DE SAINTONGE	Prélevé le	vendredi 15 juillet 2022 à 12h07
Installation	UDI 000408 - R. DE MATHA-MIGRON	par	A. ANTIGNAC
Point de surveillance	0000000247 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	MAIRIE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	30,2 °C			
Température de l'eau	23,3 °C		25	
pH	7,4 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	<0,05 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,11 mg(Cl ₂)/L			

Type de l'analyse : D1 Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Code SISE de l'analyse : 00131251 Référence laboratoire : 22LH-6605-3

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,20 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	565 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	20,8 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00131302)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le jour du prélèvement il a été noté l'absence de désinfectant. Il est impératif de maintenir un taux de chlore au moins égal à 0,1 mg/l pour garantir à l'eau sa potabilité et ainsi éviter tout risque pour la santé de ses consommateurs.

La Rochelle, le 21 juillet 2022

L'ingénieur du génie sanitaire, responsable du pôle Santé
Publique et Environnementale

Hervé TERRIEN